FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

Contact presse : Jean-Louis PEYREN
jeanlouis.peyren@fnic-cgt.fr / 06 56 84 80 62
Contact Fédération : contact@fnic-cgt.fr
JLP/EM Chrono 2024-0627

communiqué presse...

• Montreuil, le 23 octobre 2024 / *La FNIC CGT communique...*

BRANCHE **Industrie pharmaceutique**

Au futur conseil d'administration de la société Opella, l'État s'offre une place de plante verte.

En effet, dans le cadre de la cession du fabricant français de médicaments sans ordonnance — dont le médicament phare est le Doliprane — au fonds d'investissement américain CD&R, l'État souhaite entrer au capital de la société Opella à hauteur de 1 à 2 % (soit entre 120 et 180 millions d'euros d'argent public). En échange, l'État obtiendra un siège au conseil d'administration de la société Opella. Mais quel poids aura la France dans ce conseil d'administration ? Très clairement aucun, ou au mieux, le poids d'une plante verte dans un salon

L'entrée de l'État au capital d'Opella n'est qu'une position de façade, dont le seul but est d'éteindre un incendie qui gêne Sanofi et de permettre au gouvernement BARNIER de paraître comme un gouvernement à la main de fer, n'hésitant pas à jouer la carte de l'interventionnisme face à une multinationale française qui ne respecterait pas les intérêts nationaux.
Nous sommes donc, comme toujours, entre l'État et Sanofi, dans une situation d'échanges de bons procédés, une sorte de petit arrangement entre amis.

La FNIC-CGT dénonce cette supercherie, qui ne sert au final qu'à protéger les intérêts financiers de Sanofi.

L'État a-t-il les moyens de se payer une place de « plante verte » à 180 millions d'euros ? La réponse est NON. L'État doit bloquer la vente d'Opella en activant le décret « Montebourg ».

La Fédération Nationale des Industries Chimiques-CGT revendique face au gouvernement, dans un premier temps, de s'engager publiquement devant les Français à bloquer la vente de la société Opella au moment où celle-ci se concrétisera, comme la législation le permet dans le cadre des ventes d'activités dans le secteur de la santé. **Cela ne coûterait pas un centime et serait bien plus efficace** qu'une place dans un conseil d'administration où la France n'aurait aucun rôle décisionnaire.